

**PROCES VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2013**

**Le 25 avril 2013 à 20h50**, les membres du Conseil Municipal de la Ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 12 avril 2013.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, M. GUILLAUD-BATAILLE, Mme POISAT, Mme ALESSANDRINI, Mme SOUGMI, M. ROUSSEL, Mme MATHONNAT, M. BOULANGER, Mme BOCABEILLE, Mme BASSEZ, M. DESMAREST, Mme LEFEVRE, Mme GESTIN, M. TRAORÉ, M. AUBAGUE, M. DALI, Mme THERET, M. CHIALI, M. CAVALIER, M. CHAPPELLIER, M. REISSER.

Membres représentés :

M. NOWAK par M. BOULANGER  
M. BANBUCK par M. NICOLLE  
Mme ELMALKI par Mme MATHONNAT  
M. ZENOU par Mme SOUGMI  
Mme LATEB (arrivée à 20h55) par Mme POISAT  
M. MONTEIL par M. CHIALI  
M. GIRIER (arrivé à 20h55) par Mme BOCABEILLE  
Mme MANDRON-RAUCOULES par M. GUILLAUD-BATAILLE  
M. MERCADIER par Mme ALESSANDRINI  
Mme JURANVILLE par Mme THERET  
Mme GUILLOT par Mme LEFEVRE  
Mme LEBRUN par M. ROUSSEL  
M. POIRSON par M. REISSER

Secrétaire de séance :

M. CAVALIER

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

**Jean-Luc LAURENT**

Bonsoir. Je vous propose de commencer notre séance.

Tout d'abord, nous passons à l'approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2013.

Y a-t-il des observations ?

**Bernard AUBAGUE**

Bonsoir, Mesdames et Messieurs. Il manque des mots dans une intervention à la page 3. Aussi, plutôt que de les énumérer, le plus simple est que je fasse un mail à votre collègue. En bref, mon intervention n'est pas écrite en bon français et je pense que je n'ai pas dit ce qui est inscrit. En effet, lorsque je dis : « De fait, les Kremlinois paieront plus d'impôts, même si, comme cela se voit, ce n'est pas de votre responsabilité », je parlais de l'augmentation de 1.8 % des bases cadastrales. Or, ce n'est pas du tout ce qui est retranscrit. Je corrige donc par : « les Kremlinois, de fait, paieront plus d'impôts, même si cela n'est pas de votre responsabilité, vous, Monsieur le Maire ».

**Jean-Luc LAURENT**

Pouvez-vous nous écrire ce que vous souhaitez voir figurer sur le procès-verbal ?

**Bernard AUBAGUE**

C'est ce que je vais faire.

**Jean-Luc LAURENT**

Faites-le maintenant pour que le secrétariat général l'intègre dès à présent.

**Bernard AUBAGUE**

Ce sera fait.

**Jean-Luc LAURENT**

Merci, M. AUBAGUE.

**Bernard CHAPPELLIER**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir. Dans mon intervention en bas de la page 6, il faut lire « le » qualitatif et non « la » qualitatif.

**Jean-Luc LAURENT**

Là, il s'agit vraiment d'une coquille ! Il faut donc remplacer « la » par « le » à la page 6.

C'est noté. Vous n'avez pas besoin de rédiger un écrit pour cela.

Y a-t-il d'autres observations ? *(Il n'y en a pas).*

Je mets donc aux voix le projet de compte rendu du Conseil municipal du 28 mars 2013, modifié par les demandes de Messieurs AUBAGUE et CHAPPELLIER.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Ce procès-verbal est donc adopté à l'unanimité.

20h55 : arrivées de M. GIRIER et de Mme LATEB.

Nous passons maintenant à l'examen du rapport n° 23 de l'année 2013.

### Jean-Marc NICOLLE

Il vous est donc proposé de vous prononcer sur une convention entre la Ville et l'OPH Kremlin-Bicêtre Habitat, bailleur important de la Commune. L'objectif est de fixer des engagements entre la Ville et ce bailleur suite aux travaux du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Nous nous étions alors engagés à initier ce type de démarche pour rappeler les responsabilités de chacun.

Cette convention vient avant tout valider le partenariat que nous avons avec l'OPH depuis plusieurs années, sachant que ce dernier a aussi besoin de se développer. Par ailleurs, nous souhaitons réaliser cette convention afin que cette initiative serve également d'effet d'entraînement avec d'autres bailleurs. Cela permettra ainsi de les responsabiliser dans le rôle qu'ils doivent jouer en termes de prévention des incivilités, et des actes de délinquance au sein de leur patrimoine, qui rejailissent sur le cadre de vie des kremlinois.

Je ne rentrerai pas dans le détail de cette convention. Les principaux engagements du bailleur sont les suivants :

- Participer à la mise en œuvre d'actions de prévention en direction du personnel et particulièrement des gardiens.
- Apprendre à gérer les conflits et les actes d'incivilité par le développement de la médiation. *Nous ne sommes donc pas dans le champ de la sécurité. D'ailleurs, ce n'est pas notre métier puisque notre cadre d'intervention repose avant tout sur la prévention.*
- Maintenir et développer un service de proximité de qualité.
- Former des gardiens pour qu'ils puissent acquérir les réflexes nécessaires dans les situations de tension
- Afficher et porter à connaissance des résidents le règlement intérieur.
- Accorder une autorisation permanente à la police municipale d'aller et venir dans les parties communes de l'ensemble de son patrimoine.
- Intégrer les techniques de prévention situationnelle à chaque réhabilitation.

De son côté, la Ville s'engage à :

- Inviter Kremlin-Bicêtre Habitat OPH aux instances de prévention de la délinquance. *Cela vaudra aussi pour les autres bailleurs lorsque nous aurons développé cette initiative.*
- Renforcer la communication avec l'Office.
- Participer aux actions de médiation entreprises par Kremlin-Bicêtre Habitat OPH
- Mettre en place une Gestion Urbaine de Proximité (GUP) dans les quartiers répondant aux critères législatifs et/ou locaux. Je rappelle que nous avons déjà engagé des actions de coordination sur le quartier des Barnuffles avec le Conseil général, la Communauté d'Agglomération de Val de Bièvre et le commissariat.
- Organiser une réunion annuelle de sensibilisation des gardiens d'immeubles.
- Entretien des abords du patrimoine de Kremlin-Bicêtre Habitat OPH.

La deuxième partie de cette convention présente les actions de cette démarche :

- Répondre à toutes les sollicitations de ses locataires.
- Déposer plainte dans les 24 heures pour toute dégradation le nécessitant.
- Faire réparer dans les huit jours au plus les petites dégradations.
- Informer la Ville de tout incident pouvant donner lieu à une enquête de police ou de nature à perturber la tranquillité des locataires.
- Lutter contre l'occupation illicite des espaces communs, caves, logements squattés.

- Sécuriser les parkings souterrains. Même si la présence policière existe, elle n'est malheureusement pas suffisante. Par ailleurs, les bailleurs ont aussi une responsabilité directe dans la sécurisation de l'ensemble de leur patrimoine. L'idée est donc de réaliser des diagnostics pour que des réponses puissent être apportées en lien avec les services compétents de la police.
- Donner les moyens à la Ville comme à la police nationale d'identifier les auteurs d'infractions chaque fois que cela est possible.
- Entamer des procédures contentieuses et judiciaires pour restaurer la tranquillité de ses locataires.

Pour sa part, la Ville s'engage à :

- Mettre en place une fiche « incident » pour faciliter la transmission des informations entre les deux partenaires.
- Renforcer ses actions de proximité en organisant des passages hebdomadaires pour rencontrer les gardiens de l'office.
- Retirer, lorsque cela est possible et après expertise, les tags et autres graffitis sur les murs extérieurs des immeubles.
- Informer la police nationale de tout incident signalé de nature à semer un trouble à l'ordre public.
- Assurer le suivi de cette convention afin d'évaluer et de réadapter, si nécessaire, les actions à mener.

Cette convention a donc pour but de valider la démarche mise en œuvre par KB Habitat. Elle doit aussi nous servir de tremplin en direction de l'ensemble des bailleurs de la Ville afin de les inviter à rentrer dans cette démarche et permettre ainsi un mieux vivre ensemble.

#### **Bernard CHAPPELLIER**

Mes chers collègues. Cette délibération est très intéressante. Cependant, au-delà de la prévention, je pense qu'il faut aussi jouer un rôle en termes de pédagogie et d'explication. En effet, quel est l'intérêt des habitants de l'OPH à préserver leur environnement ? Je pense que nous devons mener cette démarche en direction des habitants pour leur expliquer qu'il est dans leur intérêt de préserver cet environnement car cela représente un coût lorsqu'il est détérioré. La prévention ne doit donc pas être uniquement basée sur la répression. Il faut aussi avoir une démarche pédagogique en amont.

#### **Bernard AUBAGUE**

Monsieur le Maire, chers collègues. Cette convention montre visiblement que les différents dispositifs de prévention mis en place ne donnent pas satisfaction. En effet, nous avons l'impression que l'OPH ne sait pas gérer les problèmes et que les informations ont visiblement du mal à parvenir auprès de la Mairie. De fait, celle-ci est obligée de mettre en place une convention qui vise globalement à former les gardiens, à mettre des caméras dans les entrées d'immeubles, dans les parkings et sur la voirie, et à « vider » les squatteurs des caves ou des appartements. Elle vise aussi éventuellement à porter plainte auprès du commissariat et à intervenir lorsque cela n'est pas assez suffisant.

En fait, la Mairie se propose d'être un médiateur entre le commissariat et les locataires. Sa tâche me semble surtout administrative. Je ne vois donc pas ce qui va changer dans le comportement des gens. A priori, nous allons faire passer les ASVP une fois par semaine et nous allons autoriser les forces de l'ordre à intervenir – ce qui sous-entend qu'elle n'en avait pas la possibilité avant la signature de cette convention.

La Municipalité veut certainement prouver que l'Etat ne remplit pas sa mission et qu'elle ne veut pas mettre en place une police municipale, qui semble plus à même de régler certains problèmes. Aujourd'hui encore, un seul employé est habilité à dresser des procès-verbaux et à demander une pièce d'identité aux personnes. Il s'agit du garde-champêtre. Par conséquent, ne voyant pas du tout les moyens mis en œuvre pour la tranquillité des personnes, je voterai contre cette convention.

### **Raphaet DALI**

Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je pense que cette question est vraiment d'actualité et qu'elle le sera toujours. Les questions de délinquance et d'incivilité sont effectivement appelées à se poser de plus en plus fréquemment et ce pour de multiples raisons. Tout d'abord, la vie telle qu'elle est et telle qu'elle va se présenter est stressante. De plus, les jeunes sont parfois trop indépendants. Enfin, la présence et l'influence des parents sur les enfants s'érodent petit à petit. Tous ces facteurs sont indépendants du rôle de la Municipalité ou des pouvoirs publics.

Par ailleurs, la question de la médiation est également importante. Cependant, je pense qu'il serait plus judicieux d'avoir deux ou trois médiateurs formés dans la Ville. Ils seraient alors prêts à intervenir à tout moment lors d'un conflit de médiation dans un quartier ou une résidence. Certes, il peut y avoir quelques petites incivilités locales causées par les habitants eux-mêmes, mais il peut aussi y avoir des actions de délinquance venant de l'extérieur (perturbations, vols, intrusion dans les parkings souterrains). Il faut donc une coordination entre des médiateurs formés et les services publics.

D'autre part, dans toute cette présentation qui paraît substantielle, j'ai relevé une petite phrase sur laquelle j'aimerais avoir des précisions. Il est en effet noté à la page 5 : « Ainsi, les parties engageront des pistes de réflexion visant à amener une plus grande fréquentation des parkings souterrains, notamment en étudiant les possibilités d'harmoniser les pratiques tarifaires actuelles ». Il est donc aussi question d'argent. Or, à titre d'information, vous savez tous que la location des parkings souterrains dans les offices d'HLM tourne autour de 40 à 50 € par mois, alors que les parkings extérieurs ne coûtent que 15 €. Aussi, puisque vous parlez de « possibilité d'harmoniser les pratiques tarifaires actuelles », comptez-vous le faire vers le haut ou vers le bas ? C'est une question sur laquelle nous souhaiterions éventuellement avoir une réponse.

Quant à la question de la répression et du fait qu'il faille renforcer le dispositif de sécurité policier, je trouve que c'est un faux problème. D'ailleurs, j'affirme haut et fort que la ville du Kremlin-Bicêtre - qui compte 26 000 habitants -, est relativement sécurisée et les gens n'ont pas peur de sortir le soir, comme dans d'autres villes. Enfin, s'agissant de la question de la police municipale, soulevée par l'un de mes collègues, je ne crois pas que nous puissions régler le problème en mettant un policier devant chaque immeuble. En revanche, l'idée de mettre en place une police municipale pour coordonner et apporter une réponse complémentaire à la sécurité publique n'est pas une mauvaise solution. D'ailleurs, j'aime bien les solutions mixtes !

### **Didier ROUSSEL**

Monsieur le Maire, chers collègues. Je voterai évidemment cette délibération des deux mains. Non seulement parce que je suis titulaire d'un pouvoir, mais aussi parce que cette convention représente la concrétisation d'un travail amorcé depuis quelques années. En effet, comme l'a dit M. NICOLLE, ce travail a démarré dès 2008 et cette convention est la concrétisation de ce qui se passe réellement sur le terrain. D'autre part, mon collègue a également souligné qu'elle avait une vertu pédagogique. Autrement dit, Kremlin-Bicêtre Habitat se devait d'être le premier à la signer. Par ailleurs - et je prends la casquette de président du KB Habitat -, nous allons bien évidemment militer auprès de nos collègues bailleurs pour qu'ils en fassent de même. Je pense effectivement que le fait d'être à plusieurs autour d'une table permet de trouver des solutions plus facilement. C'est du moins ce que je ressens car lorsque nous faisons des réunions avec les autres bailleurs, on s'aperçoit qu'ils ont aussi les mêmes questionnements.

En outre, M. DALI souligne que le taux d'occupation des parkings est assez faible. Cela est exact. Mais c'est autant le cas pour KB Habitat que pour les autres bailleurs. Nous avons à peu près tous la même problématique et ce n'est pas uniquement un problème de tarif. Sinon, cela serait simple à régler.

Quant aux autres interventions, celle de M. CHAPPELLIER n'appelle pas de commentaires et je souscris entièrement à ses propos. Il est évident que c'est en parlant et en remettant sans cesse le métier sur l'ouvrage que l'on parvient à convaincre. S'agissant de M. AUBAGUE, soit il n'a pas compris le sens de cette

convention - ce qui est possible -, soit il n'en voit pas l'intérêt - ce qui est aussi possible. Toutefois, si tel était le cas, je suis prêt à lui expliquer en tant que Président du KB Habitat, mon bureau est toujours ouvert. Le fait qu'un Office de la Ville travaille avec son organe de tutelle présente un réel intérêt. Plus les relations seront étroites, mieux les locataires se porteront, notamment en matière de sécurité.

**Jean-Luc LAURENT**

Y a-t-il d'autres demandes d'interventions sur ce rapport ? *(Il n'y en a pas).*

**Jean-Marc NICOLLE**

J'ajouterais plusieurs choses en complément des propos de M. ROUSSEL. Tout d'abord, je voudrais dire à M. CHAPPELLIER que l'objet de la convention n'est pas de rappeler les règles de bien vivre dans un patrimoine collectif. De plus, en matière de pédagogie, la Ville contribue déjà, par nature, au respect des lieux dans lesquels vit la population grâce aux différentes actions qu'elle entreprend. En effet, la vie dans la cité et le respect envers autrui sont à considérer au sens large du terme. La Ville est d'ailleurs déjà impliquée dans ce type de démarche par le biais de son Projet Educatif Local mis en place depuis 1998 et que nous avons contractualisé en 2006.

S'agissant de l'intervention de M. AUBAGUE, je ne comprends pas bien le sens de son propos. Soit son intervention était déjà écrite et je peux comprendre qu'il était compliqué de la reformuler pendant que je présentais le dossier - mais si tel est le cas, il n'a pas dû m'écouter -, soit, comme le dit mon collègue Didier ROUSSEL, il n'a pas compris le sens de la convention. Tout d'abord, ce n'est pas l'Etat qui s'occupe de la police municipale. Ensuite, vous demandez le rétablissement d'une police de proximité maintenant que le Gouvernement a changé - action que vous n'avez jamais soutenue à l'époque. Là, c'est autre chose car il s'agit effectivement de la responsabilité de l'Etat. Mais ce n'est pas le cas de la police municipale. Je pense donc que vous avez confondu. Pourtant, le concept de la sécurité devrait vous être cher car nous sommes souvent interpellés sur ce sujet dans différentes instances.

Je m'étonne donc de voir que vous vous opposez à l'application d'une conception soutenue par le précédent gouvernement quant au rôle de coordination du Maire.

Je vous rappelle qu'elle place le Maire dans un rôle de coordonnateur des actions de prévention et de sécurité de la Ville pour essayer de recenser l'information et d'impulser les différents services compétents, comme la protection de l'enfance, la prévention spécialisée avec le Conseil général ou encore la police nationale pour des interventions de répression. C'est d'ailleurs le rôle que la loi a confié aux maires et c'est pour cela que nous menons ces travaux dans le cadre du CLSPD. Nous nous y inscrivons donc pleinement depuis plusieurs années. Or là, nous présentons une action qui a vocation à se développer. Le but n'est pas d'expliquer à l'OPH ce qu'il doit faire car il le fait déjà. Il s'agit simplement de se servir de cette base, qui fonctionne assez bien sur la Ville avec notre bailleur principal, pour l'engager avec d'autres bailleurs.

Enfin, puisque vous n'avez pas été avare pour nous interpellé sur la SNI - bailleur peu soucieux de ses locataires, ayant néanmoins un public que vous privilégiez particulièrement -, j'aimerais bien la voir s'engager dans ce type de démarche. Je m'en féliciterais ! D'ailleurs, je pense que nous nous en féliciterions tous ! Aussi, tous ceux qui auront le courage de voter cette convention ce soir, se féliciteront demain de voir un bailleur aussi important que la SNI - qui malheureusement est totalement absent des problèmes de sécurité que ses locataires vivent au quotidien en termes de sécurité dans les parkings souterrains, de dégradation du patrimoine ou encore de non-gestion des espaces publics extérieurs -, saisit la balle que nous lui tendons à travers cette action. Voilà le véritable but de cette convention que je vous ai expliqué tout à l'heure. Peut-être voulez-vous faire le sourd mais je vous souhaite bon courage pour défendre demain la position que vous allez prendre ce soir.

Quant à M. DALI, je prends acte de ses propos, sachant qu'il ne s'agit pas de nier les problèmes d'insécurité car ils existent dans toutes les villes. Il faut donc être lucide. Il ne faut pas non plus se gargariser de chiffres car ce sujet est très sensible. Aussi, peu importent les statistiques, le plus important en matière d'insécurité est le « sentiment d'insécurité ». Autrement dit, se sent-on en sécurité ou non ? Car quoi qu'il en soit, il y aura toujours trop d'actes de délinquance, quel que soit le lieu où l'on habite. Je partage donc votre avis, notamment sur le fait que vous considériez le Kremlin-Bicêtre comme une ville sécurisée. D'ailleurs, les chiffres du Département provenant du Ministère de l'intérieur et de la police - et validés par le préfet - le confirment. Pour autant, cela ne signifie pas qu'il n'existe pas de difficultés ou de problèmes.

Sur la question des médiateurs, il faut savoir que grâce au Conseil général, la Ville bénéficie du dispositif de prévention spécialisée depuis quelques semaines. Nous l'avons d'ailleurs présenté dans les conseils de quartier. Ce dispositif compte trois éducateurs de rue et un responsable de service. Ils ont vocation à travailler sur la Ville et à intervenir auprès des 12-25 ans, avec une priorité fixée par le Conseil général sur les 12-16 ans. Ce sont des éducateurs de rue. Ils se rendent donc sur des situations conflictuelles, comme dans les navettes par exemple.

D'autre part, nous nous sommes efforcés avec le Maire dans les conseils de quartier, à veiller à ce que les adultes ne se déresponsabilisent pas de ce rôle lorsque nous parlons de sécurité. D'ailleurs, nous avons tous un rôle à jouer en matière de sécurité. La police a un rôle, la Ville et les services municipaux ont un rôle et les parents ont un rôle. En effet, la question de la sécurité ne concerne pas que les jeunes. Il y a aussi les adultes. Je suis même toujours surpris lorsqu'on vient nous expliquer en conseil de quartier que le voisin du dessus met la musique trop fort et que c'est à la Ville de régler ce genre de situation. Je ne comprends pas comment nous ne pouvons pas jouer aussi notre rôle de citoyen dans notre rôle d'adulte.

Or, l'une des principales difficultés que nous rencontrons est liée à l'individualisme. Il n'y a d'ailleurs quasiment jamais de réponse collective. Aussi, lors d'une situation conflictuelle, beaucoup de personnes font semblant de ne pas voir pour éviter de s'impliquer, alors que celle qui a le courage de réagir se trouve malheureusement souvent bien seule. Je regrette donc qu'il n'y ait pas plus de responsabilité collective dans notre société sur les questions de sécurité et la gestion des conflits de notre quotidien. C'est pourquoi, en tant que responsables politiques, nous avons aussi un devoir d'explication pour essayer de porter un message et de faire en sorte que chacun joue son rôle pour aller jusqu'au bout de la démarche, et même jusqu'à porter plainte. En effet, s'il n'y a pas de dépôt de plainte, il n'est pas possible d'engager de procédure légale. Nous sommes dans un pays de droit et les interventions en matière de sécurité pour obtenir une réponse permettant de saisir la justice ne peuvent se faire qu'à partir d'une base légale. Or force est de constater que trop souvent, les personnes ne veulent pas aller jusqu'au dépôt de plainte. Il ne faut donc pas s'étonner qu'il ne puisse pas y avoir ensuite de réaction à la hauteur de ce qui pourrait être souhaité.

S'agissant de l'harmonisation des tarifs des places de parkings, Monsieur ROUSSEL vous a déjà répondu. Ce sujet ne concerne pas uniquement KB Habitat, qui certes applique des tarifs relativement faibles. L'écart est important avec d'autres bailleurs. Ceci crée donc un phénomène d'éviction sur les parties souterraines. En outre, si nous voulons que les parkings soient utilisés de manière efficace, il faut aussi sécuriser les parkings souterrains. Nous avons donc un travail de responsabilisation collective à réaliser dans ce domaine.

Enfin, en réponse aux propos de Monsieur AUBAGUE, j'ajouterais que le garde champêtre n'est pas tout seul. D'ailleurs, il suffit simplement de consulter le tableau du personnel communal au budget pour le vérifier. Nous avons créé le grade de policier municipal. Ensuite, le tout est de savoir ce que vous mettez derrière le terme « police municipale ». Pour vous, la police municipale doit-elle être systématiquement armée ou accomplit-elle un travail de prévention de situation à risque ? Car si tel est le cas, nous avons déjà quelques agents ayant la faculté de pouvoir verbaliser les contrevenants.

### **Jean-Luc LAURENT**

Merci Monsieur NICOLLE. Je crois que les choses ont bien été présentées et expliquées.

J'insisterai simplement sur le fait que cette démarche s'inscrit dans le prolongement d'un travail mené dans le cadre du CLSPD, initié par Monsieur NICOLLE avec les bailleurs. L'idée est donc de mettre au point des dispositifs qui seront d'abord expérimentés sur KB Habitat, puis élargis grâce à cette convention. Cela permettra ensuite d'alimenter la conférence des bailleurs animée chaque année par Monsieur ROUSSEL, afin de solliciter les douze autres bailleurs sociaux présents sur la Ville et les engager ainsi à s'inscrire dans cette démarche. Bien entendu, le dispositif sera adapté à la nature de leur patrimoine.

Je pense qu'il était important d'avoir cette discussion pour avancer car il existe encore beaucoup trop d'actes nécessitant des interventions, même si notre Ville n'est pas sous les lumières de l'actualité en termes d'insécurité, de délinquance ou de violence. Nous devons donc regarder objectivement la situation de façon à intervenir et à nous adapter au terrain, grâce à toutes les mesures dont nous disposons, à commencer par la sanction. Car effectivement, la sanction - qui ne relève pas de nous mais de la police et de la justice - a une vertu de prévention. Enfin, nous devons aussi utiliser l'ensemble des actions permettant d'aller vers la médiation pour faciliter le dialogue et le règlement des problèmes (petits ou grands) qui peuvent exister sur la Ville, que ce soit dans des immeubles publics ou privés. En effet, les problèmes de sécurité ne sont pas l'apanage des bailleurs sociaux car nous rencontrons aussi des situations d'insécurité dans de nombreux endroits du Kremlin-Bicêtre. Il s'agit donc de nous intégrer avec ce bailleur de façon à aller plus loin dans la mise en œuvre de dispositifs de coopération et d'actions.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose maintenant de passer au vote.

### Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 33

Contre : 1 (*M. AUBAGUE*)

Abstention : 1 (*M. DESMAREST*)

Ce projet est donc adopté à la majorité.

### **N°2013-024. AVENANT N°2 À LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE ET L'ADASE**

#### **Paule MATHONNAT**

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

La Ville a conclu en avril 2011 une convention avec l'ADASE, ainsi qu'il convient pour toute association attributaire de subventions d'un montant supérieur à 23 000 €. Cette convention a fait l'objet l'année dernière d'un avenant n° 1. Ce dernier visait à modifier les échéances de versement et d'actualiser le coût des locaux mis à disposition par la Ville auprès de l'association.

L'avenant n° 2 proposé pour l'année 2013 spécifie :

- Le montant de la subvention définitive de l'ADASE compte tenu de ses effectifs inscrits au 31 décembre 2012. Ce montant est aujourd'hui porté à 60 328 € car nous ne connaissions pas le nombre de participants lorsque nous avons voté ce montant lors du Conseil Municipal de décembre dernier. Il tient désormais compte de l'effectif réel de 310 participants Kremlinois.
- La modification de l'échéancier de versement de la subvention pour atténuer les difficultés passagères de trésorerie de l'association.
- Les nouvelles modalités de mise à disposition de locaux sis 1 rue Jean Mermoz et 2 place Edouard Herriot.
- Le réajustement du coût des locaux mis à disposition de l'association et pris en charge par la Ville, d'un montant de 22 000 € (figurant dans l'avenant n° 1). Le local loué de la rue du colonel Morinet a

en effet été restitué à la Ville. Or, pour 2013, la location de ce local est estimée à 27 120 €, sachant que la Ville prend en charge le coût de nettoyage de ce site et celui de la rue Jean Mermoz.

Je vous remercie donc d'approuver cette délibération.

**Jean-Luc LAURENT**

Merci Madame MATHONNAT.

Y a-t-il des interventions sur cet avenant ?

**Bernard AUBAGUE**

Monsieur le Maire, Madame le Maire-adjoint, nous avons toujours soutenu l'ADASE et continuerons à le faire car c'est une association importante qui continue d'apporter beaucoup à la population kremlinoise. Ma question n'est pas directement liée à la délibération. Comment l'ADASE peut-elle continuer à se développer si elle partage de plus en plus les locaux de la rue Jean Mermoz ? Peut-il y avoir concomitance avec les activités de la Ville qui existent désormais à cet endroit ?

**Raphaet DALI**

Monsieur le Maire, vous savez que nous avons toujours vivement soutenu la vie associative. L'ADASE fait d'ailleurs partie des associations historiques de la Ville. Toutefois, j'ai une proposition à faire à Madame MATHONNAT lorsque la Ville se trouve face à une association confrontée à des difficultés financières ou de gestion, dues à des mesures conjoncturelles. Je pense qu'il serait judicieux - dans le cadre de la prévention - de leur soumettre l'aide d'une personne extérieure pour discuter de leurs difficultés financières avec les gestionnaires. Cela permettrait d'éviter, autant que possible dans cette période de crise qui risque de s'accroître, que nous n'ayons à augmenter systématiquement les subventions auprès des associations. L'idéal serait en effet qu'elles aient une gestion financière équilibrée, sachant qu'elles génèrent aussi des recettes. Cependant, nous voterons pour cette résolution car nous la soutenons sans aucun problème.

**Bernard CHAPPELLIER**

Je souhaitais juste répondre à mon collègue Monsieur DALI. Si nous augmentons les subventions aux associations, ce n'est pas automatiquement parce qu'elles sont mal gérées. C'est tout simplement parce qu'elles se développent.

**Raphaet DALI**

Vous savez que nous avons tous besoin d'un petit coup de main de temps en temps, que ce soit dans les sociétés ou dans les associations. En effet, certains se trouvent parfois confrontés à des problèmes car ils n'ont pas forcément l'expérience nécessaire, notamment dans un contexte donné. Aussi, comme nous le faisons avec les médiateurs, je pense qu'il serait intéressant de leur envoyer des personnes qui puissent les soutenir et les aider pour faire mieux, tout simplement.

**Jean-Luc LAURENT**

Madame MATHONNAT pour répondre.

**Paule MATHONNAT**

Je répondrai tout d'abord à M. AUBAGUE sur le fait que l'ADASE puisse continuer à se développer avec une occupation par des tiers des locaux de la rue Jean Mermoz. Je précise que jusqu'à ce jour, le planning de cette salle est déjà bien rempli compte tenu des activités propres que l'ADASE développe depuis maintenant deux ans. En effet, outre les cours traditionnels de musique ou de judo, cette association a ouvert toute une série de nouvelles activités qui se déroulent dans les locaux de la rue Jean Mermoz. Par conséquent, le planning est très contraint et il n'est pas possible d'augmenter la durée horaire d'ouverture des salles. La question ne s'est donc pas posée pour la rue Jean Mermoz.

Pour ce qui est du local de poterie de la rue Edouard Herriot, il est actuellement peu occupé puisque des activités d'arts plastiques ont lieu trois jours par semaine. Aussi, en plein accord avec l'ADASE, nous avons

mis ce local à disposition d'un artiste qui poursuit sa formation. La Ville a donc passé une convention avec cette personne, avec une obligation de non concurrence et de respect des règles de sécurité.

Enfin, s'agissant de l'aide évoquée par Monsieur DALI, nous pouvons effectivement proposer du conseil. Mais encore faut-il qu'on nous le demande ! Néanmoins, je pense que l'ADASE a une équipe solide, sachant qu'elle dispose d'un expert-comptable à même de pouvoir lui donner des conseils.

### **Jean-Luc LAURENT**

Il n'est pas nécessaire d'avoir un dispositif de médiation, car certaines associations disposent déjà d'une expertise en interne grâce à des bénévoles chevronnés. C'est le cas de l'ADASE. De plus, elle reçoit également l'appui d'un expert-comptable, comme d'autres associations de la Ville. Certains ont même des commissaires aux comptes, du fait de la gestion de leur masse financière. C'est par exemple le cas du CSAKB. Enfin, pour les associations plus petites, il n'est pas nécessaire d'avoir un médiateur pour les accompagner car notre service de la citoyenneté et de la vie associative (situé rue du 14 juillet) possède un dispositif de « centre de ressources ». D'ailleurs, en tant qu'adjoint chargé de la vie associative, Monsieur GUILLAUD-BATAILLE organise des conférences chaque année pour permettre aux bénévoles de se former aux évolutions de la gestion financière et administrative des associations. La Ville n'est donc pas spectatrice et votre idée de « médiation » a déjà été anticipée.

Je vous propose de passer au vote de cette délibération.

### Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Ce projet est donc adopté à l'unanimité.

**N°2013-025. CENTRE SOCIAL GERMAINE TILLION : PRESTATION DE SERVICE « FONCTION ANIMATION GLOBALE ET COORDINATION » VERSÉE PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES**

### **Corinne BOCABELLE**

Le centre social Germaine Tillion bénéficie d'un agrément de quatre ans attribué par la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne. A ce titre, une prestation de service annuel « fonction animation globale et coordination » est attribuée dans ce dispositif contractuel sur la base d'un projet d'animation global. De fait, la CAF nous demande les documents nécessaires pour l'attribution et le versement de cette aide. Vous trouverez en annexe la programmation pour l'année 2012. Ce document montre que nous avons organisé des activités en transversalité, comme le festival RussenKo, « Regards de Femmes », les vacances de printemps ou encore les différents ateliers qui existent tout au long de l'année. Nous constatons également que le nombre d'adhérents du centre a augmenté depuis ces dernières années. Nous sommes aujourd'hui 353, contre 228 en 2009, soit une augmentation de 54 %.

Le centre social crée donc des activités nouvelles correspondant à la demande des habitants et des adhérents. Elles correspondent également à la demande de la CAF. Par ailleurs, la Ville a choisi d'impliquer plus étroitement les adhérents qui participent aux comités de pilotage. Ces derniers sont constitués d'élus, d'associations et de représentants des adhérents. Aujourd'hui, et compte tenu de l'augmentation du nombre d'adhérents, nous constatons que ces activités correspondent de plus en plus aux besoins de la population. Cela est notamment dû au fait que nous allons aussi « hors les murs ». Autrement dit, nous allons au devant des Kremlinois. Ce ne sont donc pas seulement eux qui viennent vers le centre. Sans cette approche, ils ne franchiraient d'ailleurs peut-être pas la porte. Nous menons donc des actions « hors les murs », comme nous le faisons pour les Estivales. Enfin, ce document vous relate également les axes

importants qui correspondent notamment au rôle éducatif des parents – suite à la discussion que nous avons eue en début de séance.

**Jean-Luc LAURENT**

Merci Madame BOCABEILLE

Y a-t-il des interventions sur ce rapport ?

**Bernard AUBAGUE**

Je voterai pour en attirant particulièrement l'attention, comme je le fais chaque année, sur la qualité du rapport proposé et notamment du rapport d'activités. En effet, si nous avons plus souvent des rapports de cette tenue, cela permettrait aux élus de mieux évaluer les politiques menées. J'adresse donc mes remerciements aux services et aux personnels qui ont réalisé ce rapport d'activités annuel.

**Raphaet DALI**

Nous avons beau être dans l'opposition nous avons toujours soutenu le travail d'une majorité constructive. C'est la raison pour laquelle je tenais également à féliciter Madame BOCABEILLE pour le travail accompli. Nous voterons donc pour cette délibération.

**Corinne BOCABEILLE**

Ce centre social et toutes les activités bénéficient d'un travail collectif mené en transversalité avec tous les services. Il y a donc une très grande implication du personnel et de la Direction des solidarités. Cela qui nous permet d'arriver à ce résultat dont je suis très fière.

**Jean-Luc LAURENT**

Je vous propose de passer au vote.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Ce rapport est donc adopté à l'unanimité.

**N°2013-026. RESSOURCES HUMAINES : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS  
ET n°2013-027. RESSOURCES HUMAINES : CRÉATION DU POSTE DE RESPONSABLE DU SERVICE  
COMMUNICATION - CONTRACTUEL DE CATÉGORIE A - POUR UNE DUREE DE TROIS ANS**

**Jean-Marc NICOLLE**

Je vous propose de présenter ces délibérations en même temps sachant qu'elles correspondent toutes les deux à des transformations de poste.

Le premier poste concerne la filière administrative. Il s'agit de transformer un poste de catégorie B en catégorie A. Ceci est l'objet du deuxième rapport puisque nous avons fait évoluer le poste de responsable du service communication. En effet, au regard des missions et de l'évolution du service, et tout particulièrement de ce que nous avons présenté dans les conseils de quartier à travers la dématérialisation de certains services et la montée en puissance du numérique, nous avons fait évoluer son organisation. De fait, nous avons proposé un poste correspondant davantage à un poste de catégorie A.

Le deuxième de ces postes concerne la filière médicosociale. Il s'agit de la transformation d'un poste d'agent social de 2<sup>ème</sup> classe en poste d'assistant socioéducatif. Cela permettra le recrutement d'un personnel chargé jusqu'ici de la gestion des dossiers de RSA. Il participera désormais à des interventions

sociales, individuelles ou collectives, ce qui aidera le CCAS dans son approche sociale. Il viendra renforcer l'assistante sociale déjà en place dans ce service.

Enfin, il convient de prendre en compte une disposition réglementaire parue récemment. Elle permet aux infirmières territoriales de bénéficier d'un classement en catégorie A. Aussi, comme un de nos agents est concerné et qu'il approche de la retraite - sachant qu'il ne se trouve pas dans la catégorie active des postes d'infirmières territoriales mais en catégorie sédentaire -, il peut donc bénéficier de cette disposition réglementaire. Nous vous proposons donc de transformer le poste existant et de le transformer en catégorie A, tel que le prévoit le décret du 18 décembre 2012.

**Jean-Luc LAURENT**

Merci Monsieur NICOLLE.

Y a-t-il des interventions sur ces deux rapports ? (Il n'y en a pas).

Je mets donc d'abord aux voix le rapport n°26.

Résultat du vote du rapport n°26

Votants : 35

Pour : 34

Abstention : 1 (M. AUBAGUE)

Ce rapport est adopté à la majorité.

Résultat du vote du rapport n°27

Votants : 35

Pour : 34

Contre : 1 (M. AUBAGUE)

Ce rapport est adopté à la majorité.

**Jean-Luc LAURENT**

J'ai été saisi d'une demande de vœu par le groupe « Décidons Ensemble notre Ville ». Ce vœu, diffusé il y a quelques jours au Conseil Municipal appelle des modifications et des interventions. Je cède donc la parole à Monsieur GUILLAUD-BATAILLE pour vous le présenter.

**Fabien GUILLAUD-BATAILLE**

Monsieur le Maire.

Nous vous proposons de retirer le vœu qui vous était soumis sur les expulsions. En effet, suite à un échange avec l'autre groupe de la majorité, nous avons commencé à faire des aménagements sur ce vœu. Or, comme nous n'avons pas pu aboutir dans les délais impartis pour le Conseil Municipal, nous proposons d'en reparler lors du Bureau municipal de façon à pouvoir le retravailler. Ce vœu n'a donc plus lieu d'être.

En outre, je vous signale qu'un autre vœu avait également été déposé par notre groupe. Il portait sur le droit de vote des résidents étrangers dans notre Ville. Il avait d'ailleurs déjà été déposé sous une forme différente par notre groupe il y a quelque temps, puis par Monsieur CHAPPELLIER en début d'année. Si nous le déposons de nouveau, ce n'est pas pour vous « asticoter », Monsieur le Maire - vous le savez très bien puisque cela fait maintenant cinq ans que nous gérons la Ville à vos côtés. C'est tout simplement parce qu'un collectif d'associations, de syndicats, de partis politiques et de citoyens, dont nous faisons partie, avaient fait signer plus de 700 pétitions sur la Ville (et même près de 1 000, m'a-t-on dit récemment).

Le fait que des Kremlinoïses s'engagent sur cette question nous semblait, de notre point de vue, mériter un débat dans cette enceinte. Or, vous l'avez de nouveau refusé et vous nous l'avez fait savoir. Nous en prenons acte, mais bien évidemment, nous le déplorons.

**Jean-Luc LAURENT**

Quelques mots pour vous répondre. Monsieur BANBUCK m'a tenu informé des échanges ayant eu lieu avec plusieurs élus, notamment du groupe « Décidons Ensemble notre Ville » -Front de Gauche, sur la question du vœu relatif aux expulsions, et envoyé aux membres du Conseil Municipal. Je prends acte du retrait proposé compte tenu des échanges intervenus et d'une discussion à venir prochainement en municipalité. Nous n'allons donc pas délibérer sur ce vœu.

Je n'ai pas inscrit le deuxième vœu demandant au Conseil Municipal de prendre position sur le droit de vote des étrangers non communautaires, ou de tous les étrangers aux élections locales pour interpeller le gouvernement, car il a déjà fait l'objet d'une discussion. Celle-ci a eu lieu sur la base d'un vœu analogue avec le même objectif. Il était effectivement présenté par Monsieur CHAPPELLIER. Or, il a déjà fait l'objet d'un vote demandant qu'il n'y ait pas de délibération sur cette question. Par conséquent, comme le Conseil Municipal a déjà voté sur le fait de ne pas délibérer sur cette question du droit de vote des étrangers aux élections locales, j'ai considéré qu'il n'était pas nécessaire de l'inscrire quelques mois plus tard. Sauf à ce que le Conseil Municipal de ce soir se prononce de façon contraire. Cependant, après avoir consulté les autres présidents de groupes de la majorité, je ne crois pas que cela aille dans un sens différent.

Par ailleurs, je précise au Conseil Municipal que le collectif « Droit de vote 2014 » du Kremlin-Bicêtre m'a sollicité par lettre sur cette question. Je lui ai répondu et ai expliqué ma position sur ce sujet, que j'ai déjà eu l'occasion de présenter au Conseil Municipal. En effet, plutôt que d'avoir un droit qui conférerait une sous-citoyenneté, je préfère personnellement la pleine et entière citoyenneté. Autrement dit, l'accès facilité à la citoyenneté française, puisque le droit de vote procède de la citoyenneté et donc de l'appartenance à la nation. C'est en tout cas ma conception. Si vous le souhaitez, vous pouvez avoir accès à cette lettre que j'ai transmise à ses responsables.

Je vous propose maintenant de vous rendre compte des affaires que j'ai pu régler depuis notre dernière séance du 28 mars 2013 au titre de l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales. J'ai pris et signé six décisions, dont la liste vous a été communiquée. Avez-vous des questions ? *(Il n'y en a pas)*.

Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions.

**Jean-Luc LAURENT**

Je lève maintenant la séance en demandant aux présidents de groupe ou à leurs représentants, ainsi qu'aux sensibilités politiques qui bénéficient régulièrement d'une tribune dans le journal, de rester dans la salle. Ceci, afin que nous ayons un échange sur la période préélectorale qui nécessitera que nous prenions quelques dispositions, comme avant chaque renouvellement du Conseil Municipal. Merci à tous. Notre prochaine séance aura lieu le jeudi 30 mai à 20h30 en la maison commune.

Jean-Luc LAURENT lève la séance à 22 heures.